



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS
INTERNATIONALE FÖDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Résolution du Comité Exécutif, Goodwood Park, Angleterre, du 2 au 7 septembre 2001

“ Mise en application de l'accord ADPIC en ce qui concerne les produits pharmaceutiques ”

La **FICPI**, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif tenu à Goodwood Park, Angleterre, du 2 au 7 septembre 2001, a adopté la résolution suivante :

reconnaisant que l'épidémie de VIH/SIDA pose de graves problèmes de santé publique aux pays en voie de développement et aux pays le plus démunis ; et

reconnaisant que l'Accord ADPIC prévoit dans son Article 31, conformément à des dispositions gouvernementales en matière d'utilisation, un mécanisme permettant aux pays membres de l'OMC d'obtenir une licence autorisant la production essentiellement nationale d'un produit pharmaceutique, et qu'un tel mécanisme suffit à remédier à la plupart des situations ; mais

reconnaisant, toutefois, que certains pays en voie de développement et pays les plus démunis ne disposent pas de bases technologiques adaptées pour la production locale d'un produit pharmaceutique souhaité,

demande donc que l'Article 31 soit interprété avec indulgence et, si nécessaire, que l'Accord ADPIC soit amendé pour permettre aux pays en voie de développement et aux pays les plus démunis de mettre en œuvre, conformément à cet accord des procédures souples en vue de l'obtention d'une licence dans un autre pays membre de l'OMC disposant de bases technologiques permettant cette production, cet amendement prévoyant également que :

- i) la licence accordée ne le soit que pour produire les quantités nécessaires pour subvenir aux besoins du pays concerné, et
- ii) le pays concerné devra utiliser, mais ne pas vendre, le produit pharmaceutique sur son territoire, et par conséquent ne pas l'exporter vers un autre pays.